M. Waldeck-Rousseau continue. — Il s'agit ici, du danger si l'on entend ériger la Chambre en tribunal supérieur du ministère et l'appeler à casser les arrêts de la Haute-Cour. (Vifs applaudissements à gauche).

Toutes les questions, tous les incidents ont été traités comme il fallait, mais plus que le Gouvernement qui en l'intention de réformer ces arrêts. (Très bien, très bien). Rédamations de droite.

M. Lasies a relevé les abus commis par la police et ce fait que c'est des rapports de police qu'on prend conclusions de demandes d'instruction. Quand le dossier a été transmis au juge d'instruction à la commission de la Haute-Cour il n'y avait pas de commission au nom du ministère public. La commission a demandé un rapport d'ensemble qui a été fait sous cette forme. Le rapport n'était pas un travail personnel et direct des faits. (Mouvements divers).

M. Waldeck-Rousseau en arrive aux perquisitions faites au domicile de M. Thibaud et déclare que la prétendue lettre dont il a été question, signée de Mme Thibaud, n'a jamais existé.

M. Waldeck-Rousseau continue : L'acte politique dont le gouvernement fait usage en l'espèce, nous a convaincu à penser que l'heure était venue où il n'était plus possible de laisser se pourvoirs certaines fonctions. (Applaudissements à gauche). Il n'y aurait qu'un certaine discours ou on indiquait en mots d'ordre qu'une était prêt à renoncer par complète le compromis le 22 février et qu'on en serait bien cette fois résolu.

Les événements depuis ont changé à la suite de ce qui nous lient. Chacun pour des manifestations dans la rue se produisant, aujourd'hui la rue apparaît. Il est vrai qu'il y a leurs affaires et à leur travail. (Applaudissements à gauche. — Bruits à droite). Le gouvernement a montré que un peu de résolution peut faire beaucoup de tranquillité. Le pays lui en exprime chaque jour sa gratitude, et cela encouragera la plus haute qui puissent subsistonner des hommes politiques. Ici suffit. (Applaudissements à gauche. — Bruits à droite et au centre).

Une longue ovation est faite au président du conseil.

M. Lasies répond en quelques mots et dénonce le petit ministère.

Discours de M. de Ramel

M. de Ramel lit ensuite à la tribune.

M. de Ramel s'élève contre les dispositions des questions et des interpellations qu'il qualifie d'arbitraires et qui ont mis le trouble dans le pays.

M. Dumas. — Les arrestations étaient plus longues sous Périgne.

M. Dupuy. — La situation antérieure de M. de Ramel, M. Dumas, devrait nous faire un devoir de ne pas interrompre.

M. de Ramel a plaint ensuite de la saisie également arbitraire de lettres adressées à certains inculpés de la Haute Cour.

L'orateur fait le procès du gouvernement et de la Haute Cour et réclame la suppression de ce tribunal exceptionnel. Il soliera à vive charge à tout contre la forme du gouvernement de la République.

M. Lagasse. — Vive la République !

Discours de M. J. Goujon

M. J. Goujon remercie que le président du conseil a eu raison et que le Chambre ne doit pas juger le jugement de la Haute-Cour et mettre en cause le procureur général. Il demande au garde des sceaux directement de rétablir les irrégularités et illégalités qui ont eu lieu commises au procès de la Haute-Cour.

La clôture est demandée.

M. Millevoye a la parole contre la clôture.

M. Millevoye à la tribune

M. Millevoye. — M. le président du conseil a apporté à la tribune une thèse indéfinissable. Il a accusé qu'il n'avait pas à intervenir dans les actes de la Haute Cour et à appliquer des lois que le gouvernement de M. Dupuy avait voté. (Applaudissements à gauche).

M. Millevoye. — M. Dupuy avait pressé d'agir et il n'a pas agi.

M. Brisson. — A ce moment je n'avais pas encore en les journaux d'octobre et février. (Vifs applaudissements à gauche).

M. Millevoye. — On a parlé de complot. Est-ce que dans un pays socialiste, M. Guesde n'a pas déclaré qu'il était en état de complot permanent ?

Le Gouvernement ? Nous avons cette accusation de complot en pour nous-mêmes tous les actes qui gênent ou déplaisent. M. le président du conseil lui qu'il a sauvé la République. Un vote de quel droit s'origine-t-il en parlant de la République ? Il est que la pays est sauvé par lui. Qu'il fasse donc prononcer la dissolution et alors on verra si le pays est avec lui. Jamais le pays ni l'histoire n'amnistieront la Haute-Cour. (Applaudissements à droite).

La clôture est prononcée.

La question de confiance

Voici ordres du jour sont déposés : 1° par M. Gouzy; 2° par M. Chenavaz; 3° par M. Lasies.

M. Deschenes. — Je demande l'ordre du jour pur et simple.

M. Waldeck-Rousseau. — Le gouvernement ne peut accepter l'ordre du jour pur et simple que se présente avec deux autres ordres du jour de confiance. Il demande à la Chambre de voter l'ordre du jour de M. Gouzy.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

La Chambre, approuvant les actes et les déclarations du Gouvernement, passe à l'ordre du jour.

VICTOIRE

du Gouvernement

L'ordre du jour pur et simple, mis aux voix, **est repoussé par 318 voix contre 222** (Applaudissements à gauche).

M. le président annonce que il a reçu un 4e ordre du jour de M. Sembat, ainsi conçu :

« La Chambre regrettant que les poursuites contre le sénateur de la République n'aient atteint ni les conspirateurs militaires, ni les conspirateurs cléricaux, passe à l'ordre du jour ».

L'ordre du jour de confiance est adopté par 287 voix contre 128. (Applaudissements à gauche).

La séance est levée à 6 heures un quart et renvoyée à lundi.

Physionomie de la Chambre

Rien que son interpellation fut inscrite en tête de l'ordre du jour, M. Lasies a dû attendre une grande heure avant de pouvoir prendre la parole. D'abord, la séance a commencé avec vingt-huit minutes de retard, car nos honorables personnel maintenant la mauvaise habitude de bouquiner dans les couloirs, sans se soucier des appels des huissiers qui étement désespérément : « En séance, Messieurs, s'il vous plaît ! »

Ensuite, M. Firmin Faure est venu demander à interpeller sur les cinq indens. Puis M. Nassaban a voulu en gêter, gêné, agrémenté de nombreuses interruptions, sa proposition sur les vingt-huit et les trois jours.

Puisque toutes ces déclarations faites hier à la tribune du Sénat par le président du Conseil, en réponse à la question de M. Delpech qui lui demandait quelles étaient les intentions du gouvernement en présence de la résolution votée la veille par la Chambre, M. Nassaban voulait faire adopter un ordre du jour ainsi libellé : modifiant pour cette année, la loi sur le recrutement, qui fait en février, par l'urgence, la Chambre a voté, comme le lui demandait M. Waldeck-Rousseau, de se prononcer avant que la Commission de Sénat, saisie de ce texte, ait donné son avis.

C'est seulement après un débat, dans lequel sont intervenus MM. Chollet et Pauze qui ont demandé que la proposition soit renvoyée à la commission, M. Delpech qui lui a répondu que le Sénat ne peut pas se dédire et que le Sénat, qui lui a voté, M. Rogeot, qui siège au Palais Bourbon l'application des pénalités variées prévues par le règlement. De tempérament, batailleur, M. Lasies est toujours prêt à fondre sur ses adversaires et il ne mesure guère les termes dont il fait usage. Malgré cela, le député du Gers a tenu parole. Il a été le plus qui n'a pas les violences de langage et a quitté la tribune avec une sorte de simple appel à l'ordre. Il a d'ailleurs traité surtout la question juridique, prenant successivement tous les faits qui, à son avis, constituent des illégalités, réalisant avec plus d'imagination que d'esprit, garde des sceaux, la commission d'instruction criminelle de la Haute Cour et principalement son président, M. Bérenger.

Le président du conseil a refusé de suivre l'interpellateur sur ce terrain. Il n'a rien voulu dire de tout ce qui avait un caractère judiciaire, en reconnaissant à personne ce droit de critiquer ou de réviser les arrêts d'une juridiction sans appel et s'est borné à défendre les actes politiques du gouvernement. Oh ! Il n'a pas cherché à esquiver les responsabilités ! Il les revendiquées au contraire, avec son courage habituel et les vrais républicains, par leurs bravos respectés, par des longues ovations qu'il lui ont fait quand il a regagné son banc, lui ont prouvé leur reconnaissance pour le service signalé qu'il a rendu à la République en sauvant la cour aux entreprises factieuses de la réaction.

Après une vive réponse de M. Lasies, M. de Ramel est intervenu. C'est la première fois qu'il prenait la parole depuis son acquittement par la Haute-Cour.

M. Gouzon lui a succédé, puis M. Millevoye est monté à la tribune. Il a été, cette fois, extraordinaire jusque là, a pris tout à coup une allure très passionnée.

M. Millevoye, en effet n'a pas seulement répondu au président du conseil, il a mis en cause M. Brisson en essayant d'insinuer que celui-ci, quand il était au pouvoir, n'avait eu devoir faire ce que depuis a fait M. Waldeck-Rousseau.

M. Brisson relevant avec son admirable éloquence les perfidies du député nationaliste, a été plusieurs fois interrompu par de la gauche, que les journées du 18 et du 23 février ne s'étaient produites alors et que c'est précisément parce que la réaction de droite redoutait de lui voir prendre des mesures de rigueur qu'elle l'a renversé.

Cette dernière accusation a mis fin au débat. Il en résulte plus qu'à voter conformément au règlement. L'ordre du jour pur et simple que le président du Conseil repoussait, a été mis aux voix. Il a obtenu près de 200 voix. Dans le scrutin sur la priorité, la majorité s'est élevée à 125. Les socialistes qui avaient un ordre du jour à eux, n'ont pas voté dans ce scrutin pour le gouvernement. Mais l'ordre du jour de confiance étant mis aux voix, ils lui ont donné leurs suffrages. La majorité ministérielle a été alors de 159 voix. — (Le gaulois).

C'est un nouvel affondrement pour l'opposition mais elle n'en est plus à compter les défaites.

T. H.

SÉNAT

Séance du 2 mars 1900

La séance est ouverte à 4 h. 10 sous la présidence de M. Fallières.

La Réforme des successions

Le Sénat reprend la suite de la première délibération sur le projet modifiant le régime fiscal des successions.

M. Doublé Labiche, président de la commission, rappelle au Sénat l'historique du projet de loi et rappelle que les modifications il a passé avant de revenir devant lui.

M. Cail aux, ministre des finances, dit qu'il se réserve à la commission de la seconde lecture quelques observations de détails. Il tient à maintenir seulement les deux principes nouveaux consacrés par les décisions antérieures de la Chambre et du Sénat : le principe de la déduction des dettes, qui a donné naissance à taxe, et celle de la progression. (Très bien !)

On adopte ensuite les divers articles de ce projet.

Les articles 6 et 7 sont adoptés.

Un amendement de M. Dufoussat est renvoyé à la commission.

Les articles 15 à 20 sont adoptés.

Le Sénat décide de passer à une seconde délibération.

La séance est levée à six heures.

Séance mardi à trois heures.

La grève de Carmaux

Carmaux, 2 mars. — La société de Carmaux a répondu à la lettre des grévistes du 27 février. Elle accepte un certain nombre de revendications et repousse la plupart d'entre elles.

La Compagnie repousse toute espèce d'arbitrage.

Paris, 2 mars. — MM. Turel et Viviani se sont rendu ce soir à six heures au ministère de l'intérieur, où ils ont été reçus par M. Waldeck-Rousseau. L'entrevue a été très courte.

MM. Turel et Viviani ont immédiatement adressé une dépêche au Comité de la grève de Carmaux pour lui consacrer de demander encore une fois l'arbitrage. On croit que M. Waldeck-Rousseau consentirait à accepter le rôle d'arbitre au cas où la Compagnie des Mines se ressoudrait à l'arbitrage.

Les Congrès des chemins de fer

Séance du vendredi

Paris, 2 mars. — La séance est ouverte à huit heures du matin, sous la présidence de M. Raymond, délégué de Toulouse.

Le Congrès vote Guérard, ancien secrétaire général du Syndicat, délégué à la Commission supérieure du travail.

Le Congrès examine la question du relèvement des petits salaires. Il adopte les propositions suivantes :

Etablissement d'un programme minimum de revendications suppléé des pouvoirs publics ; mise à l'essai de la journée de huit heures dans certaines villes.

Repos de 36 heures tous les quinze jours ; avancement de la journée ; suppression des trois journées sans solde pour les hommes à la journée en cas de maladie ; suppression des frais à découvert dits bourrisquets ; application à l'Algérie du toutes les lois ouvrières ; modification de l'arrêté ministériel du 23 novembre sur la réglementation du travail.

Le Congrès vote le transfert du siège du Syndicat à la Bourse du travail.

La séance est levée à midi et renvoyée à 2 heures.

Paris, 2 mars. — La séance a été rouverte à 3 heures. Les délégués chargés de s'entretenir avec la Commission du travail au Sénat rapportent l'assurance que la loi Berteaux sera adoptée avant l'Exposition.

Le huis-clos est prononcé.

ASSASSINAT

d'une marchande de vins

Paris, 2 mars. — Un crime a été commis, la nuit dernière, rue de Malte. Une vieille marchande de vins, Mme veuve Caron, dont la boutique était située au n° 57, a été tuée à coups de couteau. Les auteurs du crime, qui sont probablement au nombre de trois, ont disparu.

Mme veuve Caron, qui était âgée d'environ soixante ans, habitait depuis 1899 à cet endroit. Son mari, qui était longtemps avec elle le petit commerce qu'ils avaient tenu, est mort en 1898.

Depuis, la veuve Caron vivait seule : on lui connaissait deux fils qu'un frère, qui habite une maison à Bonneuil-sur-Marne. Elle passait pour faire de bonnes affaires mais recevait une clientèle assez mêlée à laquelle doivent d'ailleurs appartenir les assassins.

La maison elle-même est d'aspect curieux, on l'appelle dans le quartier « la Guillotine » parce qu'avant de les mettre rue de la Folie Regnault, c'est là qu'on déposait les bois de justice. Etroite et basse, elle est complétement ignorée des bâtiments dans une petite cour ; au rez-de-chaussée est la boutique, dont la plus grande partie est occupée par un large comptoir, quatre ou cinq tables de fer, entourées de chaises de paille ; sur le sol, une large part on l'on abouti à la cave. Tout au fond, un escalier tournant conduit au premier étage où est trois petites pièces, étroites, sombres, sommairement meublées : l'une d'elles servait de lieu de rendez-vous galants.

C'est généralement vers minuit que la marchande de vin renvoyait ses clients et fermait ses volets pour aller se coucher. Hier soir on la vit opérer comme de coutume. Rien, dans le quartier de la Folie, ne trahit le drame qui se passait à l'intérieur. Ce n'est que ce matin, vers dix heures, que les voisins s'étonnèrent de voir la boutique rester close.

Un garçon de la cour vint frapper à la porte. On ne répondit pas. Alors, au moyen d'un « bec de cane », il ouvrit la porte et pénétra dans la salle, mais il ne fut pas assailli, effrayé par le spectacle qui s'offrait à lui.

Au milieu de la pièce Mme veuve Caron était étendue sur le dos, la tête renversée, la chevelure dénouée, le corsage défait ; elle avait la gorge à demi tranchée et portait de nombreuses blessures à la poitrine et à la tête. Les vêtements, dénoués, étaient en désordre, et tout a dû s'engager entre la vieille femme et ses assassins. Sur une table et une chaise, trois couteaux, tous très pointus, étaient.

Sur une autre table, sont encore deux verres, dont l'un est à demi-rempli de vin rouge. Sur le comptoir, le tiroir-caisse, où ne restent que quelques menues pièces, est vide. Les deux cartes enveloppé dans un journal. La trappe de la cave est ouverte ; sans doute la marchande, qui était alors chez elle, a vu des hommes qui ses clients, a été frappée par derrière, au moment où elle allait la refermer...

Le crime commis, les assassins se sont mis en quête de l'argent de la marchande. Et, après avoir vidé la caisse, ils ont, par l'escalier tournant, gagné le premier étage. Le désordre qui y règne dans les trois petites pièces est extraordinaire. Les tiroirs de commode ont été jetés à la terre, leur contenu a été éparpillé. Les lits sont sens dessus dessus, les matelas et couvertures ont été jetés à terre à côté des chaises renversées. Tout a été fouillé, pas un tiroir n'a échappé aux recherches.

Ces détails indiquent clairement que le mobile du crime a été le vol. Cependant, Mme Caron, lorsqu'on a découvert son cadavre, portait encore aux oreilles des diamants fort beaux.

Explosion à bord d'un paquebot

(Nouveaux détails)

Dieppe, 2 mars. — Le terrible accident que nous avons signalé hier, s'est produit vers une heure et demie, quelques instants avant le départ de Dieppe du steamer *France*, à destination de Newhaven.

L'explosion a eu lieu dans le tuyau en cuivre qui conduit aux machines babord, la vapeur produite par les chaudières, tuant six chauffeurs et en blessant quatre dont trois grièvement. — Les blessés ont été transportés aussitôt à l'hôpital.

Cet accident ne semble nouvoir provenir que d'une défectuosité du chaudière, mais rien ne le prévoir, attendu que le tuyau avarié a été *éprouvé* suivant les règles requises lors de la mise en service toute récente du navire, qui se trouve en même encore dans la période de garantie.

Les voyageurs dont aucun n'a été atteint ont pu partir avec quelque immédiatement par le steamer *Brittany*.

Des scènes émouvantes ont eu lieu à l'hôpital où les familles ont été reconnaître les victimes mortes ou blessées de l'accident.

Ceux-ci laissent six veuves et quatorze orphelins.

Les trois autres chauffeurs transportés à l'hôpital et sans espoir d'être sauvés, sont également mariés et laisseront huit orphelins.

Sur ces neuf chauffeurs, quatre ont leur famille habitant Dieppe.

La *France*, lancée au Havre l'année dernière ne faisait le service de Dieppe à Newhaven que depuis six mois environ.

UN PÈRE INFAME

Le coupable se constitue prisonnier

Paris, 2 mars. — Sylvain Patrignani Fagiano s'est constitué prisonnier. Il a déclaré qu'il avait trouvé par les journaux le crime dont on l'accuse et qu'il venait pour se justifier.

L'état de la victime ne s'est pas amélioré. Sa famille *croit* qu'elle *n'a pas permis de l'interroger* à nouveau.

UN CONDAMNÉ INNOCENT

Mise en liberté

Paris, 2 mars. — Pierre Rabier d'après les journaux, a été condamné à mort pour les révélations sensationnelles de Cardon, son accusateur, qui s'est fait son sauveur. Le garde des sceaux a eu la générosité de ne pas attendre que le Conseil d'Etat examinât le cas de l'innocent condamné pour lui rendre sa liberté. Pierre Rabier a quitté la prison de Meun où il était détenu, et se trouve depuis hier au milieu des siens, dont le sublime attachement l'a soutenu et le console aujourd'hui des tortures endurées.

Le même logis désolé où nous n'avions vu l'entrée pour que des visages tristes et des yeux gros de larmes, nous l'avons revu hier soir mis en fête par l'éclat de rire de l'Absent.

Pierre Rabier nous apparaît souriant, malgré l'infortune qui l'a frappé, une extraordinaire possession de soi-même. Il a le visage rosé et les chairs comme — plus le vrai — le regiment des prisons — et s'exprime avec une aisance très grande, modulant sa voix vibrante et chaude.

Il nous, nous a tout raconté, depuis quinze mois, enseveli sous la merre du tombeau. Mais je vivais, pourvuse qu'un jour lorsqu'où mon innocence éclaterait, je pourrais vigoureusement, en fin, les démarches que tentait ma famille pour obtenir la revision du procès. A ce bonne, morvrede, le directeur de la prison de Melun m'a présenté qu'il avait reçu du ministère de la Justice une lettre l'invitant à faire en liberté immédiate « le nommé Rabier » et à l'informer que sa demande en revision suivait son cours.

« *En m'apprenant cette nouvelle, le directeur* était ému autant que moi. Il m'a assuré de toute son estime et m'a conduit jusqu'à la grille extérieure, m'adressant de bonnes paroles.

« J'adressai aussitôt à ma famille la dépêche suivante : « Ne pas vous inquiéter ; 3 h. 40, gare de Lyon ». Puis je me rendis au chemin de fer. Je m'aperçus que j'étais filé par des agents de la sûreté qui me suivaient jusqu'à la gare de Charenton.

« Et me voilà au milieu de tous les miens qui me pleurent, mes deux sœurs, et belles de dévouement, qui ont subi les plus cruels affronts ! *Déclarerai-je cases au grand jour.* Du dessier que je reçu dépouvre chez mon défenseur, M. Antony Arbin, j'allais la vérité qui redoura à mettre les rapports mensongers faits sur moi. — On verra alors si mon énergie est cynique, comme on a cru la présumer. »

Et Rabier s'échappe au cours du récit dont il revit les phases, nous renonnaissons en lui ce talisman qui prémunit contre l'injustice ; une volonté.

Dernière Heure

LA GUERRE

entre l'Angleterre & le Transvaal

A la poursuite des Boers

Londres, 2 mars. — Le correspondant du *Evening News* télégraphie de Ladysmith que les Boers ont complétement abandonné le voisinage de la ville et qu'ils sont en pleine retraite vers le Nord. *Ils sont poursuivis par une colonne* volante anglaise formée à Ladysmith. Les Boers ont laissé derrière eux une grande quantité de wagons de provisions et de munitions de guerre.

Échouement d'un transport

Londres, 2 mars. — Le transport *Parthia* a échoué sur la côte Ceylan, tandis qu'il faisait route de Durban à Pointe-de-Galles. On craint qu'il n'y ait des malades et des blessés à bord de ce navire. Les détails manquent.

Deux premières représentations

au Théâtre Antoine

Paris, 2 mars. — Le théâtre Antoine a donné ce soir deux premières représentations : *l'Empreinte*, comédie en 3 actes, de M. Abel Hermant, et *Paul de Carolle*, pièce en un acte, de M. Jules Renard.

L'Empreinte, c'est l'influence qu'exerce toujours sur l'esprit d'une femme le souvenir de son premier mari, alors même qu'elle est divorcée et mariée à un autre. Marceline reste attachée à Jacques par mille liens insupponnés et vienne une occasion son amour se réveillera. C'est dans la comédie de M. Hermant le second mari qui demoie la situation en parlant en maître et en traçant à sa femme une ligne de conduite sage et raisonnée qu'elle devra suivre coûte que coûte.

Le public a fait un favorable accueil à cette pièce dans laquelle on cause beaucoup plus qu'on n'agit. *Elle est du reste bien jouée notamment* par M. Dumery.

Poil de Carotte est l'exposé des souffrances d'un enfant martyr qui finit par désarmer son père. Cet ouvrage est remarquablement interprété par M. Antoine, Mmes Desprès, Aurèce et Maupin, lui a obtenu un vif succès.

T. H.

Chronique Régionale

L'affaire Multier

M. Multier mis en liberté provisoire, jeudi soir, ignorait, où le *Figaro*, les démarches que son défenseur M. Demange avait faites pour obtenir cette faveur. Il ignorait également la maladie de sa vieille mère qui, elle, ne connaît pas son arrestation.

M. Multier a accueilli la nouvelle de sa mise *en liberté avec une grande joie... vite tempérée* par la pensée de lui faire ce que sa mère, qu'il adore, était en danger de mort.

Il n'est pas allé chez lui, avenue d'Evlau, et s'est rendu directement à la gare de l'Est, où il a pris le premier train.

Tous deux sont montés dans un compartment réservé, et sont partis pour Toul, d'où ils se rendront à la propriété qu'habite Mme Multier mère.

De nombreux amis s'étaient rendus chez M. Multier pour le féliciter. Ils ont été informés de l'incident par un ami de la maison qui *promis de faire part à M. et Mme Multier* de leur visite et de leur vœux de bonne issue du procès.

Un jeune écervelé

On se souvient qu'au cours des audiences de la Haute Cour M. le procureur général Bernard avait lu à l'audience une lettre injurieuse. Elle se terminait par les mots suivants qui en indiquent suffisamment le caractère :

Vous avez immolé la justice aux yeux d'un peuple indigne. Recevez-en mon mépris.

Pour la lignée authentique du Nord, son chef délégué, Eugène Dulucrau.

Hier, ce Dupercier comparaissait devant la neuvième chambre correctionnelle, à Paris. C'est un jeune homme de dix-huit ans, né en France de parents belges. Il a tissé entendre que la lecture des journaux nationalistes l'avait grisé. Et les juges ont eu pitié de lui.

En le condamnant à un mois de prison, ils lui ont accordé le bénéfice de sursis.

Pétitions à la Chambre

La Commission des pétitions de la Chambre vient de renvoyer à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales une pétition des greffiers de Justice de paix des départements du Nord et du Pas-de-Calais demandant que le décret du 5 mars 1899 rendu en exécution de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents des ouvriers accorde au greffier la juste rémunération du travail qui lui est dû.

La même Commission a renvoyé à l'examen de la Commission de législation fiscale une pétition des boissons des divers départements de la région du Nord demandant qu'il soit introduit *diverses modifications dans le texte du décret* qui règle l'exercice chez les fabricants de bière.

Ministère de l'Agriculture

Le concours international d'insecticides et recollecteurs, en 1900, qui devait se tenir du jeudi 24 juin au jeudi 2 juillet, a été définitivement fixé du 7 au 15 juin.

Ce concours se tiendra à Vincennes dans l'enceinte de l'Exposition Universelle.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

A la filature Debuigne

Rien de nouveau dans la situation des grévistes *à la filature Debuigne, boulevard de Beaurepaire*. Les grévistes ont obtenu de M. le Maire l'autorisation de quêter en ville. Les ouvriers de l'établissement ne demandent actuellement que la même autorisation à condition que les grévistes de Roubaix y consentent.

A TOURCOING

A la filature Jouvenaux et Cie

La grève des bâclieurs et bâcleuses de la filature Jouvenaux et Cie rue du Midi, continue sans changement aucun. On sait que les jeunes apprentis réclament une augmentation de 0,25 centimes en bien être employés à raison de deux par équipée.

A Mouvaux

Au tissage Blondet

Les grévistes, se solidarisant, maintiennent toutes les réclamations que nous signalions au début de la grève.

Aucune solution n'est encore intervenue.

A Lille

La Grève des Tabacs

A propos de la grève des tabacs, la *Dépêche* écrit que « les ouvrières s'illusionnent quelque singulièrement si elles croyaient devoir compter sur le concours des radicaux-socialistes contre le gouvernement » de M. Waldeck-Rousseau, et en profite pour prendre à partie le *Progrès*.

Nous ne voulons pas laisser passer cette appréciation erronée de notre attitude sans protester. Nous avons suivi avec le plus grand intérêt la grève des ouvriers et ouvrières des tabacs. Nous sommes de ceux qui pensons que si leurs revendications sont justes, le Gouvernement doit y faire droit. Si la prime de 0 fr. 20 réclamée *par les ouvrières comme compensation* à la perte qu'elle est subie par suite de la mauvaise qualité du tabac de la récolte 1898, est justifiée, nous estimons que ce *n'est pas 0,10 qu'on doit leur offrir*. Nous sommes même convaincus que si les ouvrières font la preuve de leurs sérieuses — et l'examen des carnets de paie de l'année dernière comparés à ceux de cette année, peut facilement donner la preuve que les ouvrières ont raison ou elles se sont trompées, — nous sommes convaincus, disons-nous, que si cette preuve est faite, le Ministre des finances donnera satisfaction aux ouvriers. En tous cas, nous serions alors sans réserve avec le Syndicat des tabacs pour soutenir ses revendications.

Nous ne sommes pas de ceux qui crient aux ouvriers : « Sommez le Ministre des finances ; s'il ne vous donne pas raison, c'est qu'il vous trompe, — nous disons : « Ce ministère ne vous donne pas raison, c'est qu'il vous trompe ! »

Nous comprenons que MM. Roger, Loyer, Serive, Vandame et Cie, sourient à la pensée que la grève des tabacs de Lille pourrait amener une grève générale des tabacs ; nous comprenons qu'ils se gausent secrètement en songeant qu'une telle grève pourrait amener une interpellation à la Chambre dans laquelle le ministère Waldeck-Rousseau pourrait tomber et faire place à un nouveau ministère Méline, mais comme nous n'avons pas la même raison de nous « esbaudir » à cette idée, nous disons aux ouvriers :

« Gare aux présents des réactionnaires ! »

« L'Etat-patron est le plus mauvais des patrons », c'est entendu, MM. Roger, Loyer, Serive, etc., applaudissent en langage ; mais nous voudrions seulement que les industriels patrons aient fait pour leurs ouvriers ce que l'Etat-patron a fait pour les ouvriers et ouvrières des tabacs. Le problème des retraites ouvrières serait en grande partie résolu, ce serait déjà quelque chose.

Quoi qu'il en soit, lorsque la Dépêche dit aux ouvrières qu'ils aient à se méfier des « politiciens qui les excitent et ne sont guidés que par les préoccupations électorales qui varient suivant les circonstances, et se soucient fort peu de leurs véritables intérêts », le langage ne saurait s'adresser à nous. Nous avons toujours soutenu avec désintéressement les justes revendications ouvrières et nous continuerons à le faire, mais nous savons aussi donner le conseil de prudence et de modération et blâmer les chvrlatans.

Aux ouvriers à reconnaître leurs véritables amis.

La journée de vendredi

Vendredi matin à six heures, a eu lieu à la Mairie, place Rihour, une réunion des ouvrières *dans laquelle M. Delory, maire de Lille rendait* compte de ses démarches auprès de M. Caillaux ministre des finances.

M. Delory a déclaré qu'il avait obtenu du Ministre les décisions suivantes :

1° Le ministre regrette de ne pouvoir admettre les journaliers entre la Direction générale et les fins. Non qu'il n'ait pleine confiance en ces derniers, mais il y aurait le empiètement du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif.

2° Toutefois le ministre réserve son plaisir et dans un but de conciliation les délégués des ebu et des grévistes.

3° Le Maire de Lille et les grévistes peuvent se rendre à la Manufacture des tabacs de Lille et discuter contradictoirement avec le Directeur.

4° En ce qui concerne la prime de 10 centimes bien que la direction générale estime qu'elle est suffisante, un essai d'un mois pourrait être tenté par les ouvrières.

Si les résultats durant ce temps étaient inférieurs à ceux du mois correspondant de l'année, remise serait faite aux ouvrières de la différence avec effet rétroactif.

5° En ce qui concerne les autres revendications, celles-ci devront entraîner une augmentation de dépenses non prévues au budget, le ministre s'engage à les faire valoir et à donner une réponse dans le délai de trois mois.

M. Coquelle et Louguet ont pris successivement la parole pour protester contre cette solution et engager les ouvrières à continuer la grève.

A trois heures, M. Delory, maire de Lille et les délégués des grévistes se sont rendus à la Manufacture des Tabacs. M. Louguet, délégué à la presse, nous ayant fait répondre qu'il n'avait aucun compte rendu à nous donner, nous avons dû prendre nos renseignements à la Direction.

Le directeur des tabacs, l'honorable M. Gerbet, qui se trouvait avec M. Lorand, délégué de la Direction générale des Tabacs à Paris, nous a déclaré qu'après avoir examiné les différentes sories de tabac qui pourraient être utilisées par les ouvrières, la question de la prime de 10 centimes avait été posée contradictoirement.

D'après M. Gerbet, en présence des listes de paye de l'année dernière et de cette année, les délégués ont reconnu que la prime de 10 centimes était suffisante pour couvrir les pertes subies par suite de la mauvaise recolte de 1898.

A l'issue de cette réunion, les délégués se sont rendus à Bréle-Mission et en présence de M. Moritz, délégué de la Fédération des tabacs à Paris, ont entamé la question de la grève générale.

Aujourd'hui, à dix heures, à la Maison du travail, les ouvrières ont ce que les ouvrières de Lille ont décidé.

LE SPORT

Union Sportive Tourquennoise

Les membres actifs qui n'ont pu assister à la réunion de mars, apprendront avec plaisir la fusion des sections sportives pour la saison dû-ée. Cent d'entre eux qui désirent faire partie des sections de marche, courses à pied, vélocipédie et natation voudront bien prévoir le certificat. Des réunions seront faites le plus tôt possible pour organiser la bonne marche de ces sections.

FOOT-BALE

Dimanche prochain à 2 h. 1/2, aux lies rue Auber, un match de foot-ball entre l'Union Sportive de Pontrace, champion sociétés du Nord (1898-1899) et l'équipe secondée de l'U S T. Voici la composition des équipes.

Pour U S P de Pontrace : Dancyde, Lambert, Delabocus, Dhouailly, Roux, Lemaître, Vautier, Boulogne, Dupin, Dupuis, Rogeot.

Pour U S T (B) : Provoost, Dehimpe, Van de Voegaete, Fiennium, Desrousseaux A., Morel O., Chaqueel, Cohen, Hansen, Sanjuan, Fremontin (cap.)

— Les équipiers 3 de l'U S T iront faire une partie d'entraînement dimanche, rue de Dunkerque, avec S C T 2 Cours d'avvoir 2 Jeanne et Martin.

Les équipiers 1 de l'U S T iront, à 3 h. 1/2, une partie d'entraînement avec S C T, sur le terrain de S C T. Nous comptons sur la présence et l'exactitude de tous.

Chronique Locale

ROUBAIX

Accidents du travail

Victor Brice, 14 ans, bâcleur chez Mme veuve Mille, rue d'Alger, s'est blessé au coude en heurtant contre le chariot d'un rendeur.

— Auguste Dassoussaux, 49 ans, demeurant à Tourcoing, contremaître, 5/4 pouces, 118 chaînes, et Mellassoux, a eu le pied droit brûlé par de l'eau bouillante.

— M. Russette Alphonse, 46 ans, soigneur chez M. A. Motte, a eu le bras droit pris entre la tablier et la presse d'une laveuse, en retirant un morceau de laine.

— M. Lecomte Paul, 27 ans, demeurant à Tourcoing, Blanc-Seau, tisserand chez M. Delbar, rue Fosse-aux-Chênes, 55, a eu l'index droit écrasé.

— M. Glorieux Frédéric, 40 ans, teinturier chez M. Grulois, rue du Pile, s'est blessé au pouce gauche en cloquant un bac de teinture.

— M. Delfosse Jules, 16 ans, demeurant à Tourcoing, rendisseur chez M. Florent-Leclusse, rue du Fresnoy, s'est fait un effort en portant une charge de bois.

— M. Florin Louis, 39 ans, demeurant à Croix teinturier chez MM. Motte et Bourgeois, a eu l'index droit écrasé entre un rouleau de bois et un écru.

— M. Alfred Boone, 51 ans, tisserand chez M. Prouvost, rue d'Hem, a'est fait un effort en enlevant une chaîne.

— M. Mesnil Guillaume, 30 ans, rattacheur chez MM. Dillets et Catteau, filateurs, s'est blessé à l'aine avec une barre de fer.

— M. Félix Marichal, demeurant à Wattrelos, teinturier chez M. M. Hubaux, rue d'Inkermann, 94, s'est fait, en glissant, une entorse au pied gauche.

— M. Ismé Camille, 31 ans, homme de peine à la Société Anonyme de peignage, s'est fait un effort en manœuvrant des balles de laine.

— M. Delplanque Henri, 16 ans, apprentissez MM. Motte et Meillassoux, s'est blessé au bras en tombant.

Le ventre de Roubaix

Pendant le mois de février il a été tué à l'abattoir : bœufs, vaches, taureaux : 685 ; 273 veaux, 1091 moutons, 2 chevres, 5/4 porcs, 118 chevaux, 2 mulets.

Un bœuf d'une valeur de 360 fr. et une vache de 460 fr. ont été saisis comme étant tuberculeux.

Deux bœufs, valeur 250 fr. et une vache, valeur 70 fr. ont été saisis en partie pour tuberculose.

Le total de la viande saisie s'élève à la somme de 1900 fr.

La Cocilia roubaisienne au concours international de l'Exposition

Les membres de la Cocilia roubaisienne s'étaient réunis extraordinairement samedi dernier pour prendre connaissance du règlement du concours de l'Exposition de Paris en 1900.

Après avoir entendu les conditions du règlement et les explications de M. Albert Dubrunfaut, directeur, la société a voté à l'unanimité d'envoyer son adhésion au concours en division d'excellence.

Le certificat de la Cocilia roubaisienne vient d'être envoyé officiellement que la société « était admise à la section de concours ». Nous félicitons cette publique de la distinction qu'on lui accorde en cette circonstance, et nous sommes heureux d'apprendre que Roubaix sera représenté dans ce tournoi artistique.

..

On nous prie d'annoncer que la première leçons des cours de coupe, de 8 h. à 10 h. du matin, précédent, commencé, 9 h. heures et demie précises. Tous les concurrents sont instamment priés d'assister à cette réunion.

Destins et modèles industriels

Dans le courant du mois de février, il a été déposé au Conseil des Prud'hommes 252 dessins et modèles industriels pour une durée de 3 ans, 42 pour une durée de 1 an et 2 déposés à perpétuité.

Le service des eaux

Pendant la dernière semaine de février, les machines élévatoires ont fonctionné dans les réservoirs 441,936 mètres cubes d'eau de la Lys et 57,928 mètres cubes d'eau de source. En tout 499,864 mètres cubes.

Couché sur la voie publique

Hier matin, vers 4 heures, une ronde de police passant rue de l'Epeule, a trouvé le nommé Eugène Bérard, 40 ans, sans domicile fixe, couché sur le trottoir, sur la chaussée, rue de l'Epeule. Il a été conduit au dépôt.

Bouchée de Pain et Prêt du Couchage

Le matériel du « Prêt du Couchage » (lit complet et berceaux) est à ce jour complétement en circulation. Les demandes affluent de plus en plus.

Le Comité prie instamment les bienfaiteurs et les personnes charitables qui ont conservé à l'entrée, de vouloir bien en informer le Comité, afin que les berceaux, dont l'usage se serait plus nécessaire.

Société de Géographie

La dernière conférence de la saison aura lie